

de Montréal, si je ne me trompe, en l'espace de six mois environ?

La Gendarmerie royale fait-elle enquête à ce sujet? Quelles précautions prend-on pour empêcher tout nouveau cas de ce genre, qui pourrait porter atteinte à la réputation comme à la sécurité du Canada?

Quelle enquête fait-on sur la déclaration de la police de l'aéroport, selon laquelle le coup aurait été monté par des membres du personnel?

M. l'Orateur: A l'ordre! A mon avis, cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. John N. Turner (secrétaire parlementaire du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire relative à l'aéroport de Dorval.

M. McIntosh: Je n'ai pas encore obtenu de réponse. Je me demande si le ministre va me répondre?

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice): Vous auriez dû donner un préavis.

M. Turner: Monsieur l'Orateur, c'est une question fort urgente.

M. l'Orateur: Je propose que cette question soit inscrite au *Feuilleton*.

Le très hon. M. Diefenbaker: Avec tout le respect que je dois à la présidence, monsieur l'Orateur, c'est le dernier jour et l'affaire est de grande importance. Nous essayons de hâter les travaux de la Chambre, mais c'est une question sur laquelle les renseignements doivent assurément être disponibles.

M. McIntosh: Je n'ai pas très bien compris la réponse du ministre. Il a demandé pourquoi je n'ai pas...?

L'hon. M. Favreau: Donné de préavis.

M. McIntosh: Je voudrais avoir une réponse, si possible.

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur, il est bien évident qu'aucun ministre, comme l'honorable représentant en conviendra j'en suis persuadé, ne peut avoir en tête les chiffres et les faits qui concernent tous les aspects de l'administration d'un vaste ministère. Il est certain que si j'avais reçu un préavis, soit hier, soit ce matin, je me serais renseigné et j'aurais probablement été en mesure de répondre aujourd'hui. Tout ce que je puis faire maintenant, c'est de considérer la question comme préavis. Je puis cependant dire ceci: Si, dans l'intervalle, j'obtiens les renseignements voulus et que l'honorable député peut disposer de quelques instants, je me ferai un plaisir de les lui communiquer personnellement. Il va sans dire que je ferai rapport à la Chambre à la première occasion.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

MORTS ATTRIBUABLES AU SUICIDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Moi aussi, monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de la Justice. Interrogé il y a quelque temps sur les suicides relativement très nombreux qui se commettaient dans les rangs de la Gendarmerie, le ministre avait alors répondu qu'il tâcherait d'en trouver l'explication. Est-il aujourd'hui en mesure de renseigner la Chambre?

(Texte)

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai obtenu des renseignements à ce sujet. Cependant, je pense que la meilleure façon de répondre à la question qui vient de m'être posée, ce sera de préparer un court état que je pourrai lire à la Chambre à la première occasion.

Ce que je peux dire, c'est qu'il est évident que les impressions qui ont pu être laissées par les journaux proviennent d'erreurs d'interprétation; mais pour renseigner la Chambre, je pense que je me dois d'être précis et de donner plus qu'un simple rapport oral. Je voudrais donc déposer des chiffres et également indiquer, au sujet de chaque groupe de chiffres, les causes ou les raisons qui ont entraîné les suicides, en tant que les enquêtes, dans chaque cas, ont pu aboutir.

(Traduction)

RÉVOCATIONS POUR DÉTOURNEMENT DE FONDS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Justice? Je voudrais lui demander s'il est maintenant en mesure de faire connaître à la Chambre s'il est exact que le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada a recommandé la destitution et le renvoi de deux officiers supérieurs pour détournement de fonds et si, lui-même ou le cabinet, a modifié cette décision du commissaire pour fins de retraite ou de pension, en vue de les museler?

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la décision du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada n'a été modifiée ni par moi, ni par le cabinet. A une certaine étape de l'examen de l'affaire, le cabinet a dû prendre une certaine responsabilité sur ma recommandation; le cabinet a pris cette responsabilité dans un sens qui, à mon avis, est entièrement compatible avec le sens de la justice et de l'équité.